

# Carte tarifaire Total Gas & Power Belgium - FIX Green Power septembre 2020

## Conditions particulières relatives à la formule « FIX Green Power » en Région flamande – TVA non incluse

L'offre « FIX Green Power » est une formule tarifaire accessible aux consommateurs professionnels avec, pour l'ensemble des points de fourniture, une consommation annuelle d'électricité inférieure à 100 MWh.

Conditions particulières applicables aux consommateurs professionnels en Région flamande. Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats de 1, 2 ou 3 ans souscrits en ligne en **septembre** 2020 et aux contrats renouvelés en **novembre** 2020 (pour les renouvellements, la carte tarifaire est ainsi connue deux mois avant application).

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 2 parties :

1. Tarifs fournisseur : Le prix variable de l'énergie et de la redevance fixe
2. Tarifs régulés :
  1. Les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (intégralement restitués aux GRD/GRT)
  2. Les taxes, cotisations et redevances (intégralement restituées aux entités concernées)

### 1. Tarifs fournisseur : Prix de l'énergie et de la redevance fixe

Type de compteur	ENERGIE (C€/KWH)			REDEVANCE FIXE (€/an)	COÛTS ÉNERGIE VERTE 2020 (C€/KWH) <sup>1</sup>
	Jour	Nuit	Exclusif nuit		
Mono-horaire	5,8313	-	-	50,00	2,4103
Bi-horaire	6,7760	4,6958	-	50,00	2,4103
Mono-horaire et exclusif nuit	5,8313	-	4,6915	50,00	2,4103
Bi-horaire et exclusif nuit	6,7760	4,6958	4,6915	50,00	2,4103

Le prix de l'énergie est fixé pendant la période contractuelle.

### 2. Tarifs régulés

En ce qui concerne ces tarifs régulés, Total Gas & Power intervient exclusivement en tant qu'intermédiaire.

## Coûts d'utilisation des réseaux de distribution et de transport

Votre Gestionnaire de Réseau de Distribution	COÛTS DE DISTRIBUTION (C€/KWH) <sup>2</sup>				TRANSPORT (C€/KWH) <sup>3</sup>	COÛTS POUR L'ACTIVITÉ DE MESURE ET COMPTAGE (€/AN)
	Mono horaire	Jour	Nuit	Exclusif nuit		
FLUVIUS - tarif GASELWEST	13,7084	13,7084	9,1309	3,1017	1,8838	3,8196
FLUVIUS - tarif IMEA	9,937	9,937	7,413	2,5123	1,8277	3,8196
FLUVIUS - tarif IMEWO	10,7237	10,7237	7,0498	2,4734	1,8958	3,8196
FLUVIUS - tarif INTER-ENERGA	8,9661	8,9661	7,3617	3,2129	1,7905	4,2696
FLUVIUS - tarif INTERGEM	8,8943	8,8943	5,7012	2,0706	1,8065	3,8196
FLUVIUS - tarif IVEG	9,7672	9,7672	7,4447	3,5907	2,0636	4,2696
FLUVIUS - tarif IVEKA	10,6675	10,6675	7,5006	2,6128	1,5911	3,8196
FLUVIUS - tarif IVERLEK	11,0837	11,0837	7,5099	2,5857	1,7668	3,8196
FLUVIUS - tarif PBE	11,1098	11,1098	8,3815	4,5234	1,8625	4,2696
FLUVIUS - tarif SIBELGAS	12,4118	12,4118	8,9186	3,2356	1,9902	3,8196
FLUVIUS - tarif INFRA X WEST	8,7108	8,7108	6,9212	3,0618	1,8454	4,2696

### Taxes, redevances, cotisations et surcharges <sup>4</sup>

VOTRE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	COTISATION SUR L'ÉNERGIE (C€/KWH)	COTISATION FÉDÉRALE (C€/KWH) <sup>5</sup>	TARIF PROSOMMATEUR (€/KW) <sup>6</sup>
FLUVIUS - tarif GASELWEST	0,1926	0,3181	87,5504
FLUVIUS - tarif IMEA	0,1926	0,3181	69,93
FLUVIUS - tarif IMEWO	0,1926	0,3181	71,53
FLUVIUS - tarif INTER-ENERGA	0,1926	0,3181	65,82
FLUVIUS - tarif INTERGEM	0,1926	0,3181	59,74
FLUVIUS - tarif IVEG	0,1926	0,3181	71,33
FLUVIUS - tarif IVEKA	0,1926	0,3181	70,43

FLUVIUS - tarif IVERLEK	0,1926	0,3181	72,25
FLUVIUS - tarif PBE	0,1926	0,3181	75,64
FLUVIUS - tarif SIBELGAS	0,1926	0,3181	83,2802
FLUVIUS - tarif INFRA X WEST	0,1926	0,3181	63,23

## Cotisation fonds énergie

COTISATION FONDS ÉNERGIE	MONTANT ANNUEL (€)
Basse tension	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

Total Gas & Power offre à ses clients une électricité 100% verte. C'est un engagement de toujours, résolument tourné vers l'avenir. Total Gas & Power garantit aux clients signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat.

L'offre « FIX Green Power » est soumise aux conditions générales de Total Gas & Power. En cas de contradiction entre les présentes conditions contractuelles et les conditions générales de Total Gas & Power (<http://www.gas-power.total.be/fr/conditions-de-vente>), les présentes conditions prévalent.

1 Ces coûts sont déterminés selon la législation en appliquant aux quotas de CV et de cogénération en vigueur les coûts réels engagés par le Fournisseur pour acquérir les certificats.

2 Total Gas & Power intervient dans la collecte des coûts de réseau de distribution en tant qu'intermédiaire.

Les sommes perçues sont intégralement restituées aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD). Il s'agit des tarifs de réseau de distribution tels qu'approuvés par le régulateur régional (VREG) et publiés sur son site officiel ([www.vreg.be](http://www.vreg.be)).

3 Total Gas & Power intervient dans la collecte des coûts de réseau de transport en tant qu'intermédiaire.

Les sommes perçues sont intégralement restituées au Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT), Elia. Il s'agit des tarifs de réseau de transport tels qu'approuvés par le régulateur fédéral (CREG) et publiés sur son site officiel ([www.creg.be](http://www.creg.be)).

4 Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel [www.creg.be](http://www.creg.be)). Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.

5 Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG : le fonds de dénucléarisation, le fonds CREG, le fonds social énergie, le fonds gaz à effet de serre et le fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.

6 Exemple pour une famille : Installation de 2,9 kW dans la région Inter-Energa: 2,9 kW x € 85 = € 246,5 (TVA incl.).

Comparez malin et payez moins

**Lampiris SA, société du groupe Total, est fournisseur d'énergie sous la marque Total Gas & Power Belgium**